

Tous les « Palestiniens » dorénavant considérés comme demandeurs d'asile en France

écrit par Christine Tasin | 12 juillet 2025



Une femme et des enfants palestiniens sont assis au milieu des destructions après une frappe israélienne dans le camp de réfugiés de Bureij, dans le centre de la bande de Gaza, le 10 juillet 2025. Photo d'illustration. | EYAD BABA / AFP



Une femme et des enfants palestiniens sont assis au milieu des destructions après une frappe israélienne dans le camp de réfugiés de Bureij, dans le centre de la bande de Gaza, le 10 juillet 2025. Photo d'illustration. | EYAD BABA / AFP

C'est bien ce qui va arriver dès demain, une histoire de

jurisprudence.

Tous les Gazaouis qui le demandent auront automatiquement le statut de réfugié en France, selon une décision rendue aujourd'hui par la CNDA

Une histoire de juges fous, bouffés par leur gauchisme. Des juges de la **CNADA**. Cour Nationale du Droit d'Asile, créée en 1952 sous le nom *Commission des recours des réfugiés*. Le Président de la République était alors **Vincent Auriol**, membre de la SFI0, **Premier chef d'Etat français socialiste...**



Ses missions

Protéger les personnes persécutées ou exposées à des risques graves

■ DÉCISION DE JUSTICE

11 juillet 2025

GAZA : les palestiniens originaires de la bande de Gaza qui ne sont pas déjà protégées par l'ONU peuvent bénéficier du statut de réfugié.

<https://www.cnda.fr>

Une farce de plus. Vous savez, ces farces que vous font

certaines juges qui, en dépit de la loi, ou à cause d'une loi pas assez précise, ou à cause d'une circonstance particulière, prennent une décision qui va être utilisée par tout un pan de la population et qui va être généralisée et donc bénéficier à tous. Enfin, presque tous, fort étrangement, ces « jurisprudences » se font toujours aux dépens du peuple français, de sa sécurité, de sa liberté... Va comprendre, Charles.

Une Palestinienne et son fils obtiennent le statut de réfugié au motif de leur « nationalité »

Le statut de réfugiés a été accordé à une Palestinienne et à son fils par la Cour nationale du droit d'asile qui estime « qu'ils craignaient, avec raison, d'être personnellement persécutés » en cas de retour sur ce territoire, en raison de leur « nationalité ».

*La [Cour nationale du droit d'asile](#) a accordé le statut de réfugiés à [une Palestinienne](#) et à son fils, estimant « **qu'ils craignaient, avec raison, d'être personnellement persécutés** » en cas de retour sur ce territoire, en raison de leur « **nationalité** », selon une décision rendue vendredi.*

Statut de réfugié

Ce statut leur a été accordé « en application de la Convention de Genève de 1951, en raison des méthodes de guerre utilisées par les forces israéliennes depuis la fin, en mars 2025, du cessez-le-feu ».

[...]

Lire la suite ici : [Source](#)

Ça fait un moment que ça les travaille. Ils meurent d'envie de faire d'une pierre deux coups : criminaliser à mort Israël afin que la pression oblige Netanyahu à créer au milieu du minuscule Israël un royaume à ses pires ennemis qui se reproduisent comme des lapins, d'ailleurs et en même temps multiplier en France le

nombre de « Palestiniens qui viendront renforcer les cohortes anti-France, comme celles qui ont embrasé la France lors de la mort du délinquant Nahel.

Bref, la France un second Israël vendu par ses dirigeants et ses juges à nos pires ennemis. Aux pires ennements de la France, de la justice, de l'égalité hommes-femmes, de la culture et de la civilisation.

Et il y a encore des gens pour voter pour la gauche, pour les Macroniens, dans ce pays ?